



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la  
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 27 février 2023 à 19 h.

Sont présents :           Monsieur Raynald Houde, conseiller  
                                  Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
                                  Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
                                  Madame Nathalie Laprade, conseillère  
                                  Madame Josée Lampron, conseillère  
                                  Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :    Monsieur Marcel Grenier, directeur général  
                                  Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1           Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1           Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1           Dépôt d'un procès-verbal de correction: Résolutions 066-2023, 095-2023 et  
                  dépôt du projet de Règlement numéro APR-312-2023

4.2           Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un élu

4.3           Adoption du Règlement numéro 1608-2023 sur la régie interne et les règles  
                  de fonctionnement des séances du conseil municipal

4.4           Amendement de la résolution numéro 059-2023 : Autorisation de placement

4.5           Transfert du mandat de conseiller du Régime de retraite collectif

4.6           Remboursement au Fonds d'assurance des municipalités du Québec :  
                  Réclamation des propriétaires du 44, rue Laurier

4.7           Déclaration de l'employeur : Assurance de la responsabilité professionnelle  
                  de l'urbaniste

4.8           Autorisation d'intervenir à l'acte de vente entre GRV et Suppléments K.D. inc.

4.9           Mandat de représentation pour une cause à la Cour du Québec - division des  
                  petites créances : Dossier Michael Sauvé

4.10          Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.11          Dépôt de la liste des engagements financiers

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1           Demande de permis d'enseigne : 3908, route de Fossambault

5.2           Adoption du Règlement numéro 1609-2023 constituant un comité consultatif  
                  d'urbanisme et régissant les règles encadrant l'analyse préliminaire d'un  
                  projet

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1           Autoriser le paiement numéro 7 : Agrandissement de l'usine Duchesnay

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

7.1           Adoption du Règlement numéro 1610-2023 décrétant une dépense et un  
                  emprunt de 5 910 000 \$ afin de permettre la construction d'un immeuble  
                  multifonctionnel pour la division Parcs et bâtiments



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

- 7.2 Adoption du Règlement numéro 1611-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 178 000 \$ pour effectuer des travaux sur divers bâtiments municipaux
- 7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'évaluation d'une partie du lot 6 489 975
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Projet d'analyse par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec : Ajout d'un système de commande prioritaire des feux de circulation sur la route de Fossambault
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de signature : Protocole d'entente annuelle de commandite avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine
- 10.2 Autorisation de signature : Protocoles d'entente avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour les camps de jour
- 10.3 Ratification de la tarification : Saison de soccer été 2023
- 10.4 Autorisation de travaux : Bureau de la Maison des Jeunes
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Autorisation de passage : Tour Paramédic Ride
- 11.2 Amendement de la résolution numéro 049-2023 : Contrats de travail des contremaitres et du directeur adjoint aux travaux publics
- 11.3 Adoption du Règlement numéro 1612-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des honoraires professionnels visant divers travaux de voirie
- 11.4 Adoption du Règlement numéro 1613-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 420 000 \$ afin de faire l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la séance du 27 février 2023 est ouverte.

099-2023

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

100-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION: RÉSOLUTIONS 066-2023, 095-2023 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-312-2023**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose un procès-verbal de correction indiquant que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques a corrigé les éléments suivants :

**À la résolution numéro 066-2023**

Au deuxième attendu de la résolution, le mot « premier » a été enlevé et le numéro APR-297-2023 a été corrigé pour APR-297-2022.

Ainsi nous aurions dû lire : « ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-297-2022 a été adopté lors de cette même séance; »

**À l'avis de motion et dépôt du projet de Règlement APR-312-2023**

Le numéro du projet de règlement déposé APR-310-2023 a été corrigé pour APR-312-2023.

Ainsi nous aurions dû lire : « De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller, dépose le projet de règlement numéro APR-312-2023. ».

**À la résolution numéro 095-2023**

Un tiret a été ajouté entre Mylène et Drolet pour ainsi se lire « Rue Mylène-Drolet ».

**DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU**

Monsieur Martin Chabot, conseiller dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

101-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1608-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-307-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Dolbec, maire

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1608-2023 sur la régie interne et les règles de fonctionnement des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

102-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 059-2023 : AUTORISATION DE PLACEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 059-2023 adoptée à la séance du 13 février 2023 concernant le projet : Autorisation de placement;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 059-2023 pour déterminer qui seront les signataires pour l'ouverture du compte ainsi que les transactions de placement;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 21 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 059-2023 pour ajouter la mention suivante dans les dispositifs de la résolution : « IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les signataires pour l'ouverture du compte ainsi que pour les transactions de placement seront le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistante-trésorière ».

**ADOPTÉE**

103-2023

**TRANSFERT DU MANDAT DE CONSEILLER DU RÉGIME DE RETRAITE COLLECTIF**

**ATTENDU** le diagnostic du programme d'épargne-retraite offert aux employés réguliers de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier réalisé par la firme Mallette actuaires inc.;

**ATTENDU** la proposition de Mallette actuaires inc. afin de devenir notre conseiller pour notre régime de retraite collectif;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 20 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** d'autoriser le transfert du mandat de conseiller de notre régime de retraite collectif à la firme Mallette actuaires inc. en date de la présente résolution.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer la lettre à l'intention de l'Industrielle Alliance afin de les aviser de la décision de transférer le mandat de conseiller de notre régime de retraite collectif à la firme Mallette actuaires inc.

**ADOPTÉE**

104-2023

**REMBOURSEMENT AU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : RÉCLAMATION DES PROPRIÉTAIRES DU 44, RUE LAURIER**

**ATTENDU** qu'un arbre localisé sur un terrain municipal est tombé et a endommagé une clôture présente sur un terrain résidentiel situé au 44, rue Laurier;

**ATTENDU** que la Mutuelle des municipalités du Québec a réglé la réclamation avec les propriétaires pour un montant de 1 375,79 \$;

**ATTENDU** que le contrat d'assurance de la Ville prévoit une franchise de 2 500 \$ et que le montant est moins élevé que la franchise, la Ville doit rembourser la somme versée à la Mutuelle des municipalités du Québec;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

**ET RÉSOLU** d'autoriser un paiement de 1 375,79 \$ au Fonds d'assurance des municipalités du Québec.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste *Réclamation de dommages* (02-701-50-995) après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

**ADOPTÉE**

105-2023

**DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR : ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'URBANISTE**

**ATTENDU** que monsieur William Claveau, membre de l'Ordre des urbanistes du Québec, est au service de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que monsieur William Claveau, urbaniste, est couvert par la police d'assurance responsabilité générale des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que monsieur William Claveau, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU** que la déclaration demeure en vigueur tant que l'employé demeure au service de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 20 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de confirmer qu'aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que monsieur William Claveau, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer le document intitulé « déclaration de l'employeur » annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

106-2023

**AUTORISATION D'INTERVENIR À L'ACTE DE VENTE ENTRE GRV ET SUPPLÉMENTS K.D. INC.**

**ATTENDU** que la Ville a obtenu des servitudes de drainage aux abords de la rue Clément-Paquet, notamment celle publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 22 489 788, et bonifiée aux termes d'un acte de vente publié sous le numéro 24 116 571;

**ATTENDU** que ladite servitude interdit, à l'alinéa d) du paragraphe 7, de remplir ou d'enterrer les fossés ni ériger aucune construction ou structure sur la lisière de terrain affectée par la servitude;

**ATTENDU** que l'acheteur, Suppléments K.D. inc., visé par la servitude 22 489 788, aura prochainement à procéder à la canalisation de son fossé afin d'accéder à son terrain, de même que pour d'autres fonds servant qui sont la propriété du vendeur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, pour la Ville, d'intervenir à l'acte de vente afin de préciser que les propriétaires ne pourront ériger aucune construction ou structure sur la lisière de terrain, à l'exception de la canalisation de son fossé afin de lui permettre d'accéder à la voie publique et réciproquement à sa propriété;

**ATTENDU** que ledit acte a été soumis aux élus pour étude et approbation;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 23 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer l'acte de vente afin d'intervenir à celui-ci dans le but de modifier la servitude de drainage publiée sous le numéro 22 489 788.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Notaire* (02-190-01-412).

**ADOPTÉE**

107-2023

**MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR UNE CAUSE À LA COUR DU QUÉBEC -  
DIVISION DES PETITES CRÉANCES : DOSSIER MICHAEL SAUVÉ**

**ATTENDU** l'audience pour la cause Michael Sauvé c. Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances (dossier 200-32-708805-238);

**ATTENDU** que la Ville doit alors être représentée;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 21 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de mandater monsieur Marcel Grenier, directeur général, pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans cette cause.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), madame Julie Cloutier, trésorière, dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 21 février 2023, laquelle comprend 100 commandes au montant de 191 274,30 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

108-2023

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 3908, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 3908, route de Fossambault;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 90-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères des projets commerciaux prévus à l'extérieur des secteurs illustrés à l'annexe 1;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 janvier 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 février 2023;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 15 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver le plan relatif à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne du commerce de toilettage La Faune NinaYa inc. situé au 3908, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

109-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1609-2023 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET RÉGISSANT LES RÈGLES ENCADRANT L'ANALYSE PRÉLIMINAIRE D'UN PROJET**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-308-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1609-2023 constituant un comité consultatif d'urbanisme et régissant les règles encadrant l'analyse préliminaire d'un projet.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

110-2023

**AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 7 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure de la firme GBI, en date du 8 février 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 9 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 7 à Allen entrepreneur général inc. au montant de 466 617,57 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 janvier 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 6.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**PARCS ET BÂTIMENTS**

111-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1610-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 910 000 \$ AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à un emprunt afin de permettre la construction d'un immeuble multifonctionnel pour la division Parcs et bâtiments;

**ATTENDU** que le coût de ces travaux de construction est estimé à 5 910 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 5 910 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-310-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1610-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 5 910 000 \$ afin de permettre la construction d'un immeuble multifonctionnel pour la division Parcs et bâtiments.

**ADOPTÉE**

112-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1611-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 178 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux sur divers bâtiments municipaux;

**ATTENDU** que le coût de ces réparations est estimé à 178 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 178 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-311-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1611-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 178 000 \$ pour effectuer des travaux sur divers bâtiments municipaux.

**ADOPTÉE**

113-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT 6 489 975**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'évaluation d'une partie du lot 6 489 975;

**ATTENDU** que ce terrain est situé au sud de la cour du garage municipal;

**ATTENDU** que la Ville pourrait en faire l'acquisition pour un éventuel agrandissement de la cour du garage municipal et le déplacement à cet endroit de certains équipements;

**ATTENDU** que la proposition de service du Groupe Altus limitée pour l'évaluation d'une partie du lot 6 489 975, en date du 14 février 2023, est au montant de 4 000 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Groupe Altus limitée respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises;

**ATTENDU** que le nom de l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 22 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie Groupe Altus limitée pour l'évaluation d'une partie du lot 6 489 975.

Les détails du contrat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Alain Roy, évaluateur agréé, en date du 14 février 2023.

Le coût du contrat est établi à 4 000 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

114-2023

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GESTION SANTÉ SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pour mission de favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population, de favoriser l'accès aux soins de santé des citoyens des populations de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac Saint-Joseph et ses environs, ainsi que de contribuer à l'implantation, au maintien et à l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques ou sociales limitent les facilités de déplacement en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;

**ATTENDU** que Gestion Santé loue, comme locataire, des lieux au 4500, route de Fossambault, bureau 200, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 2T5, afin d'y aménager des services médicaux et paramédicaux;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**ATTENDU** que Gestion Santé a besoin du soutien financier de la Ville pour réaliser sa mission;

**ATTENDU** que la Ville est disposée à accorder son soutien financier à Gestion Santé;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de documenter et de préciser l'engagement de soutenir financièrement Gestion Santé dans la réalisation du projet exposé aux présentes;

**ATTENDU** que ce soutien financier et les objectifs poursuivis par Gestion Santé cadrent bien avec les valeurs de la Ville;

**ATTENDU** que le projet de protocole d'entente avec Gestion Santé a été soumis aux élus pour étude et approbation;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 20 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer le Protocole d'entente avec Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser les versements de la subvention à Gestion Santé pour l'année 2023, comme prévu à l'entente et au budget de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, selon les modalités suivantes :

Quatre versements de 45 000 \$ chacun aux dates suivantes :

- À la signature des protocoles entre la Ville et Gestion Santé;
- Le 1<sup>er</sup> avril 2023;
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2023;
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le dernier versement sera payable sur présentation des états financiers 2022 de Gestion Santé.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Subvention centre de santé* (02-590-00-996).

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

115-2023

**PROJET D'ANALYSE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC : AJOUT D'UN SYSTÈME DE COMMANDE PRIORITAIRE DES FEUX DE CIRCULATION SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** qu'avec l'augmentation de l'affluence sur le territoire, la sortie de nos véhicules d'urgence sur la route de Fossambault et la circulation en urgence est problématique;

**ATTENDU** qu'aux heures de pointe, il est difficile pour nos véhicules de s'engager sur la route de Fossambault, direction nord, et de circuler en raison du terre-plein central;

**ATTENDU** qu'avec l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la route de Fossambault et de la route de Duchesnay, circuler et effectuer des dépassements en urgence dans la côte en direction nord est extrêmement dangereux;

**ATTENDU** qu'un système de commande prioritaire aux feux de circulation de la route de Fossambault permettrait à nos véhicules de se déplacer de façon sécuritaire et cela nous assurerait une fluidité de circulation dans la côte;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté-Jolin, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 14 février 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à l'analyse de la problématique soulevée par le Service de protection contre les incendies, et pour l'ajout d'un système de commande prioritaire des feux de circulation sur la route de Fossambault, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**116-2023** **AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE ANNUELLE DE COMMANDITE AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** que la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine a constitué un budget annuel en commandite, conformément aux décisions de ses instances démocratiques;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine a approuvé l'octroi d'un partenariat annuel de commandite avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, suivant la recommandation d'un comité des commandites de la Caisse;

**ATTENDU** qu'en contrepartie, l'implication financière de la Caisse sera publicisée selon un plan de visibilité;

**ATTENDU** le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 7 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer le protocole d'entente annuelle de commandite avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine, pour l'année 2023.

**ADOPTÉE**

**117-2023** **AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC POUR LES CAMPS DE JOUR**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite établir une entente relativement aux camps de jour 2023 afin d'offrir une subvention hebdomadaire aux parents de la Ville qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) aux camps de jour de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

**ATTENDU** le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer les protocoles d'entente pour les camps de jour de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, soit la Corporation nautique de Fossambault et le Club nautique du Lac Saint-Joseph.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Remboursement camp de jour – Autres (02-701-56-417)*.

**ADOPTÉE**

**118-2023** **RATIFICATION DE LA TARIFICATION : SAISON DE SOCCER ÉTÉ 2023**

**ATTENDU** que la Ville a repris, depuis quelques années, toute l'administration et l'organisation du soccer;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'établir la tarification de la saison pour l'été 2023;

**ATTENDU** que, selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge, les jeunes des niveaux pour lesquels nous ne pouvons pas avoir suffisamment de joueurs pour former une équipe peuvent s'inscrire à Pont-Rouge au tarif résident;

**ATTENDU** qu'il y a donc lieu d'uniformiser notre tarification avec celle de la Ville de Pont-Rouge pour les niveaux U13 et plus;

**ATTENDU** que l'augmentation des coûts du matériel, de l'entretien et des équipements et la bonification du salaire minimum a un impact direct sur le budget des activités de soccer;

**ATTENDU** que le conseil municipal a donné son accord préalable en séance d'étude et que la programmation a donc été publicisée avec cette tarification indexée;

**ATTENDU** le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 15 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** de ratifier la tarification pour la saison de soccer de l'été 2023 telle que présentée.

**ADOPTÉE**

119-2023

**AUTORISATION DE TRAVAUX : BUREAU DE LA MAISON DES JEUNES**

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la Maison des Jeunes désire effectuer des travaux de rénovation et d'aménagement du bureau de la Maison des Jeunes;

**ATTENDU** que madame Isabelle Morin, directrice de la Maison des Jeunes, a fourni les plans pour ces travaux;

**ATTENDU** que conformément au protocole d'entente entre la Ville et la Maison des Jeunes, cette dernière doit obtenir, au préalable, l'assentiment de la Ville quant aux travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment appartenant à la Ville;

**ATTENDU** le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les travaux de rénovation et d'aménagement de l'espace de bureau de la Maison de Jeunes, selon les plans présentés.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

120-2023

**AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR PARAMÉDIC RIDE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser le passage d'un convoi cycliste dans la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors de la 7<sup>e</sup> édition du Tour Paramedic Ride le vendredi 15 septembre 2023;

**ATTENDU** que le convoi démarrera son parcours à Valcartier à 8 h 30 et se rendra à Saint-Raymond pour 10 h 30;

**ATTENDU** qu'il empruntera les routes provinciales, soit la route de la Jacques-Cartier, la route de Fossambault, la route de Duchesnay et Grande-Ligne;

**ATTENDU** qu'un permis d'événement spécial sera délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 février 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le passage d'un convoi cycliste dans la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors de la 7<sup>e</sup> édition du Tour Paramedic Ride le vendredi 15 septembre 2023.

**ADOPTÉE**

121-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 049-2023 : CONTRATS DE TRAVAIL DES CONTREMAITRES ET DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** que la résolution numéro 049-2023 a été adoptée le 23 janvier 2023 afin d'ajouter aux contrats de travail des contremaitres et du directeur adjoint aux Travaux publics une allocation pour les heures de garde effectuées les jours fériés;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 049-2023;

**ATTENDU** la demande de monsieur Steve Plamondon, contremaitre transport;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 21 février 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 049-2023 pour y préciser que la nouvelle mesure d'allocation pour les heures de garde effectuées les jours fériés est rétroactive au 23 décembre 2022 plutôt qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ADOPTÉE**

122-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1612-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS VISANT DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi de mandats d'honoraires professionnels visant divers travaux de voirie;

**ATTENDU** que le coût de ces honoraires est estimé à 200 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 200 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-312-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1612-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des honoraires professionnels visant divers travaux de voirie.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

---

123-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1613-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 420 000 \$ AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics;

**ATTENDU** que le coût de ces acquisitions est estimé à 420 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 420 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-313-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1613-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 420 000 \$ afin de faire l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

124-2023

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 27 février 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

ASSISTANTE-GREFFIÈRE